

# **CIRCULAIRE RENTRÉE 2020-2021**

**Sous réserve de modifications liées aux conditions sanitaires**



## Accès aux écoles

**Ecole de Villard** : 649 rue de Villard à Divonne-les-Bains

**Ecole de Vésenex** : 154 rue de Vésenex à Divonne-les-Bains

Téléphone : 04 50 28 44 10

Courriel : [secr.eco@jda-gex.org](mailto:secr.eco@jda-gex.org)

Comptabilité : 04 50 28 36 02

**Site internet** : [www.jda-gex.org](http://www.jda-gex.org)

Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document  
Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire  
**À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE**  
**Des dates sont à noter dans vos agendas**

**Rentrée scolaire 2020 : mardi 1er septembre**  
**à 9h30 pour Vézenex**  
**à 10h15 pour Villard**

*Sous réserve de modifications liées aux conditions sanitaires*



**Il n'y aura pas de service de garderie ce matin-là.**

JOURS	Horaires de cours
LUNDI	8h45 – 12h00
MARDI	
JEUDI	13h15 – 16h15
VENDREDI	

La cantine, l'étude surveillée et la garderie du soir sont en service **dès le 1er jour**.

### ACCUEIL DES ÉLÈVES

**Tous les jours, à partir de 8h30, le matin et 13h10 l'après-midi.**

Les enfants sont accueillis sur la cour de l'école.

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les enfants avant l'ouverture des portes.

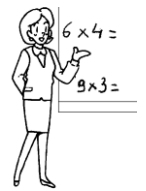
## Site Saint Etienne

CLASSE	ENSEIGNANTE
CPC	Mme Colombet (adj. de direction)
CE1C	Mme Tetrel
CE2D	Mme Bouvier
CM1D	Mme Martins Laranjeira
CM2D	Mme Duby (adj. de direction)

### Personnel Pause Méridienne :

Mmes SHTICZELLE, DEVILLARD et COLICCHIO

## EQUIPE EDUCATIVE



**Chef d'Établissement** : Monsieur Jean-Gilles DANO

### **Site Jeanne d'arc Gex**

<b>CLASSE</b>	<b>ENSEIGNANTE</b>
PETITE SECTION	Mme de Cadoudal
MOYENNE SECTION	Mme Benezeth
GRANDE SECTION	Mme Legave-Saillard
CPA	Mme Brunneval
CPB	Mme Wanecq
CPE	Mme Duvivier
CE1A	Mme Vielliard + (à nommer)
CE1B	Mme Petet
CE1E	Mme Amiot
CE2A	Mme Jeanmonod + (à nommer)
CE2B	Mme Besacier
CM1A	Mme Bar-Rhout et Mme Arino-Masson
CM1B	Mme Chevance + (à nommer)
CM2A	Mme Pereira
CM2B	Mme Champrenaut
ASH	à nommer

**3 ASEM** : Mmes Barand, Leonardi et Verna

<b>PAUSE MERIDIENNE</b>	
<b>MATERNELLE et CP</b>	Mmes Barand, Leonardi, Verna, Habib et Kluj
<b>SALLE DE RESTAURATION</b>	Maîtresse de salle : Mme Nicod
	Resp. passage des cartes cantine : Mme Martinez
<b>SURVEILLANCE</b>	Intérieur/infirmerie : Mme Moret
	Cours : Mmes Emery Lager, Huot et M. Charre + à nommer

## SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h15, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés jusqu'à 16h30. **Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.**

### GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (Voir les conditions générales)

**Horaires :** **7h30 à 8h30** et **16h30 à 19h00**, sur le site Vésenex. Pour les élèves de Villard, deux consignes à bien respecter. Dernier délai de dépose du matin **8h20** (attention bus) et de reprise sur site **16h25** (attention bus).

Les élèves de l'étude ne peuvent pas sortir avant 17h30.

**19h00** est une heure déjà bien tardive, enfants et personnels ont hâte de rentrer chez eux. **Cet horaire doit impérativement être respecté.**

Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.

**Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h30-19h00**

En cas de problème, vous pouvez contacter la surveillante de l'étude/garderie :

**04 50 28 92 86 à partir de 16h45 uniquement!**



## [SORTIE DE SKI \(voir les «conditions générales» sur le site internet\)](#)

### **ATTENTION**

➤ **le changement d'horaires** se fait au retour des vacances de Noël jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

### **ANNULATION SORTIE SKI**

#### **En cas d'annulation anticipée dès le vendredi**

- ♦ Fin des cours : 11h45
- ♦ Reprise des cours : 13h25

#### **En cas d'annulation le lundi matin**

- ♦ Fin des cours : 11h15
- ♦ Reprise des cours : 13h25



## [OBJETS TROUVÉS](#)

**Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.**

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur un portant, dans le hall d'entrée de l'école.

## [KERMESSE](#)

**Date fixée au samedi 26 juin 2021**

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

## SECTION INTERNATIONALE FERNEY-VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

### VACANCES SCOLAIRES Zone A

	<b>Du (après la classe)</b>	<b>Au matin du</b>
<b>TOUSSAINT</b>	Vendredi 16 octobre 2020	Lundi 2 novembre 2020
<b>NOEL</b>	Vendredi 18 décembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
<b>HIVER</b>	Vendredi 5 février 2021	Lundi 22 février 2021
<b>PRINTEMPS</b>	Vendredi 9 avril 2021	Lundi 26 avril 2021



### **PAS DE COURS LES JOURS SUIVANTS :**

**Pont de l'Ascension** : jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021

**Lundi de Pentecôte** : lundi 24 mai 2021

### **ATTENTION :**

***Il y aura un mercredi travaillé en mai :***

***- mercredi 26 mai (cantine et étude du vendredi) pour rattrapage du mardi 6 juillet.***

### **FIN DES COURS**

La fin des cours est fixée, selon le calendrier national au mardi 6 juillet 2021 au soir. Lundi 5 juillet sera une journée pédagogique des enseignants, le vendredi 3 juillet sera rattrapée le mercredi 26 mai. **La sortie des élèves s'effectuera le vendredi 2 juillet au soir.**

## COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels et répondre à une réelle urgence**.

**Il est très important** de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais des « Echos de Jeanne d'Arc » disponibles tout au long de l'année sur le site de l'Institution : Onglet Ecole, Actualité, les Echos.

**Nous vous informons que toutes les informations, circulaires, menus cantine sont sur notre site : [www.jda-gex.org](http://www.jda-gex.org)**

## ABSENCES

**Toute absence doit être signalée** le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail ([secr.eco@jda-gex.org](mailto:secr.eco@jda-gex.org)) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement).

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (copie au chef d'établissement).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

## SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accidents sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accidents. (cf. conditions générales)

Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

***L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.***

**Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.**





## CARTE CANTINE

Le matin (avant 9h00), chaque élève signalera à son enseignante son inscription à la cantine. La liste sera transmise au secrétariat, puis au service restauration. La carte-cantine permettra l'emprunt des livres au CDI.

Elle permet de gérer le passage cantine. La non présentation de cette carte génère une recherche de l'enfant, ralentit le passage cantine ce dont nous n'avons vraiment pas besoin !

→ **En cas de perte, effectuer un règlement de 2,00€ au secrétariat de l'école primaire ou l'acheter sur Ecole Directe.** Les nouvelles cartes sont éditées tous les lundis et jeudis matin à 9h00 au collège.

## CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre.**

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 3 décembre 2020 et le jeudi 4 mars 2021** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

**Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.**

## RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence du médecin scolaire.



## REPAS SOLIDARITÉ

Un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution ainsi que d'autres actions de solidarité. Il s'agit de soutenir financièrement des associations.

Le repas solidarité est toujours destiné à **Haïti-école\***. Il aura lieu le **Vendredi 10 avril 2020**.



*\*Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

## SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine). Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.

**Celles-ci ne doivent pas être des stratégies d'évitement des activités pour convenance personnelle.**



## ANIMATION PASTORALE

Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

**Pèlerinage à la Chapelle de Riantmont (Vesancy), vendredi 18 juin 2021.  
Réservez votre journée pour nous accompagner!**

**De la Maternelle au CP**, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tous petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

**Du CE1 au CM2**, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2020, deux parcours sont toujours proposés. La circulaire pastorale vous sera adressée la semaine du 24 août par courriel.

### ***Pour la première communion***

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

**Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe,  
des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion  
chrétienne.**

**N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.**

**Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.**

**"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !  
Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".**